



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-12

SEANCE DU 08 MARS 2023

Nature de l'acte:
Finances – Subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Versement des
subventions à caractère
social pour l'exercice
2023

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (Article 6),

Vu le dépôt de dossier par les associations listées ci-après, sollicitant une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} mars 2023,

La ville de Thoiry encourage et soutient toutes les associations, quels que soient leurs activités, leurs objectifs, leur nombre d'adhérents ou leur ancienneté. La ville de Thoiry est ainsi partenaire de toutes les associations, qui permettent d'offrir un panel très varié d'activités aux Thoirysiens. Ce partenariat peut revêtir plusieurs aspects : la mise à disposition de locaux et d'équipements, l'apport d'une aide logistique liées à l'organisation de leurs activités et de leurs manifestations, organisées durant l'année ou encore l'attribution d'un financement transparent et équitable.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes, dont les crédits sont inscrits au budget 2023 :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote
Accueil Gessien	W13000074	5400 €
Association de Parents et d'Amis d'Enfants Inadaptés de l'Ain (ADAPEI)	W012001656	200 €
Amicale pour l'animation Hôpital local du Pays de Gex	W013000266	300 €
Equipe d'Entraide du Pays de Gex	W013000215	600 €
Bleuets de France - ONACVG	SIREN 180007015	100 €
La Croix-Rouge Française, Unité Locale Valserine - Pays de Gex		700 € (200€ convention 2021 + 500€ fonctionnement)
Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)	W012001581	100 €
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Ain	N° de parution : 20080013 le 29 mars 2008	100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE,

APPROUVE l'attribution des subventions comme suit :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
Accueil Gessien	W13000074	5400 €		Votants : 28 Vote unanime
Association de Parents et d'Amis d'Enfants Inadaptés de l'Ain (ADAPEI)	W012001656	200 €		Votants : 28 Vote unanime
Amicale pour l'animation Hôpital local du Pays de Gex	W013000266	300 €		Votants : 28 Vote unanime
Equipe d'Entraide du Pays de Gex	W013000215	600 €		Votants : 28 Vote unanime
Bleuets de France - ONACVG	SIREN 180007015	100 €		Votants : 28 Vote unanime
La Croix-Rouge Française, Unité Locale Valserine - Pays de Gex		700 €		Votants : 28 Vote unanime
Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)	W012001581	100 €		Votants : 28 Vote unanime
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Ain	N° de parution : 20080013 le 29 mars 2008	100 €		Votants : 28 Vote unanime

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-12-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023